



THEOLIA

Assemblée des Obligataires de THEOLIA

Aix en Provence, le 18 février 2010

Avertissement



• Toutes les informations et déclarations, autres que les déclarations portant sur les faits passés, contenues dans cette présentation sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Ces déclarations sont fondées sur les attentes et les prévisions actuelles de l'équipe de direction et dépendent d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes pouvant entraîner un écart significatif des résultats réels par rapport aux dites déclarations, notamment sur le calendrier et l'issue de la restructuration proposée de THEOLIA ainsi que les risques décrits dans les documents déposés ou enregistrés par THEOLIA auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de THEOLIA (www.theolia.com) que les investisseurs sont invités à consulter. Les performances actuelles, les résultats opérationnels, les conditions financières ainsi que le développement des stratégies de restructuration et de financement de THEOLIA peuvent présenter un écart significatif par rapport à ceux présentés ou induits par les déclarations prospectives contenues dans cette présentation. THEOLIA ne prend aucun engagement et ne sera en aucune façon tenue d'actualiser ou de modifier ces déclarations prospectives y compris en cas de nouvelle information, d'évènement futur ou de tout autre élément.

• Les informations contenues dans cette présentation (autres que celles figurant dans les comptes de THEOLIA clos le 31 décembre 2008 ou dans les comptes de THEOLIA du 30 juin 2009) n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante par une personne autre que THEOLIA. En particulier, cette présentation comprend des estimations actuelles de données (opérationnelles et financières) qui n'ont pas encore fait l'objet d'une vérification complète ou, le cas échéant, d'une certification. Ni la Société, ses conseils et/ou toute autre personne ne s'engage ou n'est soumis à l'obligation de mettre à jour cette présentation, de corriger toute imprécision qui pourrait apparaître ou de vous fournir des informations complémentaires. Aucune des informations contenues dans ce document ou discutées oralement ne peut servir de fondement à quelque décision que ce soit et elles ne peuvent être considérées comme exhaustives, exactes ou adéquates. En conséquence, aucune déclaration ou garantie, expresse ou tacite, n'est donnée par ou pour le compte de THEOLIA, ses conseils ou leurs administrateurs, dirigeants, salariés ou affiliés respectifs quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou des avis contenus dans le présent document. THEOLIA, ses conseils et leurs administrateurs, dirigeants, salariés ou affiliés respectifs déclinent toute responsabilité quant aux pertes qui pourraient résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation des avis, informations ou tout autre élément en rapport avec les informations contenues dans cette présentation.

• Aucun rapport de recherche concernant THEOLIA ne peut être publié ou distribué aux Etats-Unis à moins que ce rapport ne soit publié ou distribué dans le cours normal des affaires, conformément à la Règle 139 de l'*US Securities Act* de 1933 modifié (l'« *US Securities Act* »).

• Cette présentation ne constitue pas un acte de démarchage ou une offre de cession ou de souscription des titres THEOLIA aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction. Sous réserve de certaines exceptions, ce document ne peut être ni distribué ni communiqué, et son contenu ne peut être révélé, en tout ou partie, directement ou indirectement aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. La communication de ce document peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne en possession de ce document doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.

• Les titres de THEOLIA n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'un enregistrement soumis au *US Securities Act* ou à toute autre loi boursière d'un état ou d'une autre juridiction des Etats-Unis. En conséquence, les titres de THEOLIA ne pourront pas être offerts, vendus ou autrement transférés ou délivrés, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, sauf en application des exemptions d'enregistrement prévues par le *US Securities Act*. Il n'y aura pas d'offre au public des titres mentionnés dans cette présentation aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.

• Du fait de la consultation ou de l'acceptation de cette présentation, vous serez estimé garantir et accepter au profit de THEOLIA, ses conseils ou autres que (a) si vous êtes aux Etats-Unis, vous êtes un investisseur qualifié institutionnel (« *qualified institutional buyer* ») au sens de la règle 144A (Rule 144A) du *US Securities Act* et que (b) vous avez lu et vous conformerez au contenu de cet avis.

Déroulé de la réunion



THEOLIA

┆ Accueil des obligataires

┆ Introduction

┆ Réalisations en 2009

┆ Revue opérationnelle

┆ Revue financière

┆ Présentation du plan de restructuration financière

┆ Questions et réponses

┆ Vote des résolutions



Accueil des obligataires

Béatrice COLLOT

Représentante de la masse

Déroulé de la réunion



┆ Accueil des obligataires

┆ Introduction

┆ Réalisations en 2009

┆ Revue opérationnelle

┆ Revue financière

┆ Présentation du plan de restructuration financière

┆ Questions et réponses

┆ Vote des résolutions



Introduction

François RIVIERE
Directeur Général Délégué Finances THEOLIA

Présentation du Groupe THEOLIA



- ✦ Créé en 1999, inscrit au marché libre en 2002 et coté sur Eurolist le 31 juillet 2006
- ✦ Groupe indépendant, développeur et opérateur de projets éoliens
- ✦ Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien, de la prospection à l'exploitation
- ✦ Au cœur d'un marché porteur, soutenu par des politiques gouvernementales favorables, avec des tarifs fixés
- ✦ Capacité installée totale de 780 MW au 31 décembre 2009
 - 319 MW pour compte propre
 - 461 MW pour compte de tiers

Principales réalisations en 2009 (1 / 2)



- ✦ **Priorité donnée à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle**
 - Poursuite de la gestion active de la trésorerie au niveau du groupe
 - Réduction des coûts au niveau de la Holding (à poursuivre en 2010)
 - Réduction des coûts chez THEOLIA Maroc, THEOLIA Brésil (achevé)
 - Organisation simplifiée (Holding, THEOLIA France)
 - Partage d'expérience initié entre les filiales européennes
 - Mise en place d'un contrôle centralisé du portefeuille de projets

Principales réalisations en 2009 (2/2)



✦ Plan de cession d'actifs en bonne voie :

- 234 MW d'actifs et de projets éoliens vendus en 2009

- Avancement dans la vente des actifs non-éoliens

Thenergo, Biocarb, THEOLIA Canada, 2 centrales électriques dispatchables et la gamme de produits d'éthylomètre de Seres

- Activités non-éoliennes restant à vendre

- Seres : restructuration interne et réduction des coûts en cours

- Ecoval 30 : négociations devant démarrer sous peu

- Ecolutions : management en cours de remplacement

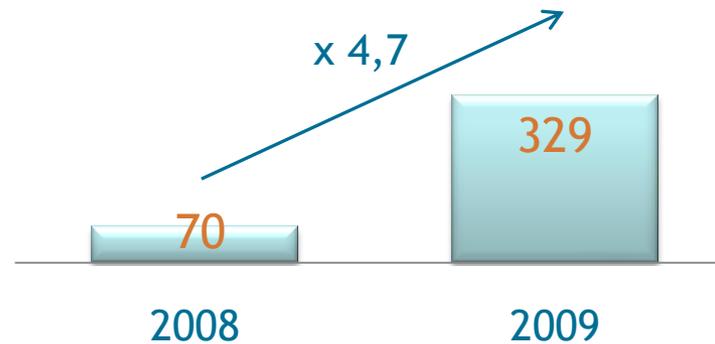
✦ Financement de projet de 51 M€ conclu pour le 1^{er} projet italien

✦ Lancement du plan de restructuration : accord avec la majorité des obligataires sur la restructuration des OCEANES

Forte progression du chiffre d'affaires 2009



✚ 329 millions de chiffre d'affaires en 2009, contre 70 millions en 2008



✚ Chiffre d'affaires par activité *(Hors activités Environnement)*

(en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non éolienne	Total consolidé
	Vente d'électricité pour compte propre	Développement, construction, vente	Exploitation		
2009	51 918	236 467	38 499	1 710	328 595
2008	55 540	-18 236	43 454	-10 802	69 956

✚ La reprise des ventes de fermes éoliennes comptabilisées dans l'activité **Développement, construction et vente** explique le fort rebond du chiffre d'affaires consolidé

Déroulé de la réunion



┆ Accueil des obligataires

┆ Introduction

┆ Réalisations en 2009

┆ Revue opérationnelle

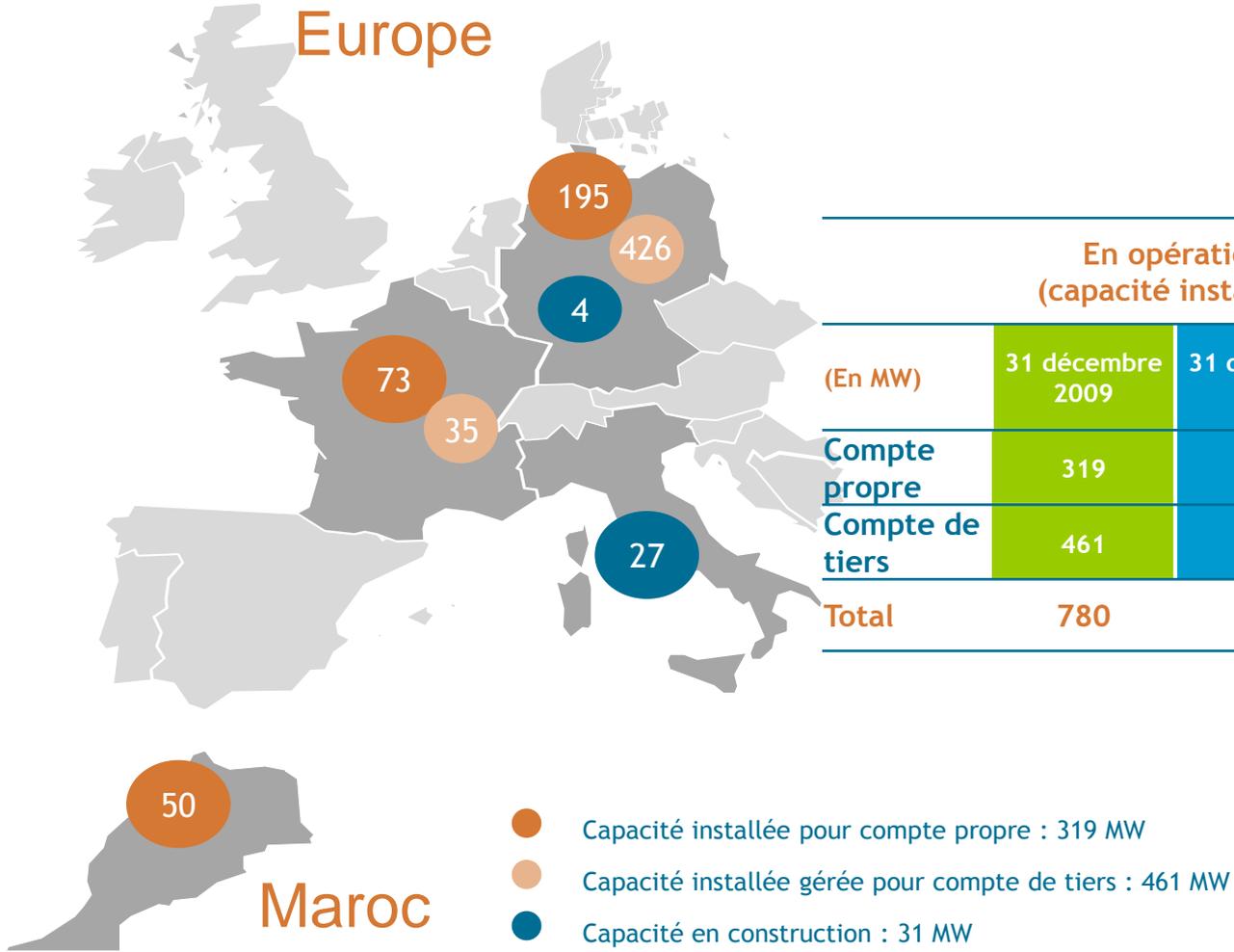
┆ Revue financière

┆ Présentation du plan de restructuration financière

┆ Questions et réponses

┆ Vote des résolutions

Une capacité installée significative



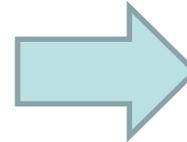
En opération (capacité installée)			
(En MW)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Variation
Compte propre	319	360	-11%
Compte de tiers	461	311	+48%
Total	780	671	+16%

Programme de cession d'actifs et de projets éoliens en 2009 et à venir



MW vendus en 2009

- 146 MW en Allemagne, dont 137 MW de capacité installée
- 88 MW⁽¹⁾ en France, dont 7 MW de capacité installée
- Produits totaux des ventes de 231 M€



2010/2011

- Les ventes seront fondées sur la stratégie DOS ⁽²⁾
- Dates de cession des actifs flexibles en fonction des conditions de marché et des besoins en fonds propres du portefeuille de projets

- (1) Comprenant un portefeuille de 32 MW de projets vendu en juin 2009, avant le changement de méthode comptable utilisée pour comptabiliser les ventes d'actifs et donc non reconnu en chiffre d'affaires
- (2) *Develop, Operate and Sell* (développer, exploiter et vendre)

La gestion du portefeuille de projets considérablement améliorée



- ✦ Le management au niveau des filiales est désormais concentré sur le développement et la croissance du portefeuille de projets
- ✦ Méthodologie rigoureuse appliquée pour l'évaluation et le suivi du portefeuille de projets
 - Le portefeuille de projets n'inclut plus les parts non détenues par THEOLIA, les projets développés clé-en-main pour compte de tiers et les projets en litige
- ✦ Définitions claires déterminant chaque étape de développement par pays



Création de valeur à partir de projets de grande qualité et un portefeuille de projets soumis à un suivi rigoureux

Un portefeuille de projets important générateur de croissance future dans les marchés clés



(En MW)	Prospection	Développement	Permis déposés	Permis obtenus	En construction	Total projets européens
France	841	270	62	33	-	1 206 69%
Italie	85	90	171	75	27	448 26%
Allemagne	48	9	27	6	4	94 5%
Total projets européens	974	369	260	114	31	1 748
	55%	21%	15%	7%	2%	

- ✂ Le montant cumulé d'investissement dans le portefeuille de projets ci-dessus s'élève à 69 M€ en 2009⁽¹⁾
- ✂ Marchés avec opportunité de croissance future :
 - Inde : 152 MW de projets avec permis obtenus et 13 MW en construction
 - Brésil : 100 MW de projets en phase de prospection

La priorité pour 2010 sera d'intensifier plus encore le développement du portefeuille de projets



✂ 3 marchés clés : France, Italie et Allemagne

- France : poursuivre les efforts de prospection et de demande de permis afin de générer la croissance future
- Italie : accélérer les efforts de prospection ; mise en construction des projets avancés
- Allemagne : maintien de la stratégie « trading », avec un objectif de 100 MW de permis acquis et de capacité vendus par an à un spectre d'acheteurs élargi

✂ Pays émergents

- Maroc : discussions en cours avec l'Office National de l'Electricité (ONE) sur des opportunités de développement de projets
- Brésil : des perspectives importantes de développement pour des tiers à court terme et pour compte propre à moyen terme
- Inde : négociation avec le partenaire de la JV locale sur le financement d'activités communes

Déroulé de la réunion



┆ Accueil des obligataires

┆ Introduction

┆ Réalisations en 2009

┆ Revue opérationnelle

┆ Revue financière

┆ Présentation du plan de restructuration financière

┆ Questions et réponses

┆ Vote des résolutions

Une situation financière considérablement améliorée



(en millions d'euro)	31 décembre 2009 estimé ⁽¹⁾ (non-audité)	31 décembre 2008 (audité)	
Financement de projets	-246	-337	→ Sociétés de projets
Emprunt obligataire convertible (valeur comptable de la dette)	-214	-204	→ Holding
Ligne revolving de besoin de fond de roulement ⁽²⁾	-29	-40	→ Filiales
Dette totale	-493	-589	→ Consolidé
Trésorerie totale <i>dont trésorerie disponible</i>	96 58	91 34	

- ✦ Par rapport à 2008, amélioration considérable avec une dette moins élevée et des liquidités disponibles plus élevées
- ✦ Le plan de restructuration devrait permettre de réduire la dette et d'augmenter les liquidités disponibles au niveau du Groupe

Déroulé de la réunion



✚ Accueil des obligataires

✚ Introduction

✚ Réalisations en 2009

✚ Revue opérationnelle

✚ Revue financière

✚ Présentation du plan de restructuration financière

✚ Questions et réponses

✚ Vote des résolutions



Présentation du plan de restructuration financière

François ENGEL
DEUTSCHE BANK

Modalités actuelles des OCEANES



- ┆ Octobre 2007 : émission des OCEANES pour un montant de 240 M€
 - ┆ 11.538.462 OCEANES émises à 20,8 €
 - ┆ Coupon : 2%
 - ┆ Maturité : 1^{er} janvier 2014 - prix de remboursement 22,54 €

┆ Remboursement anticipé

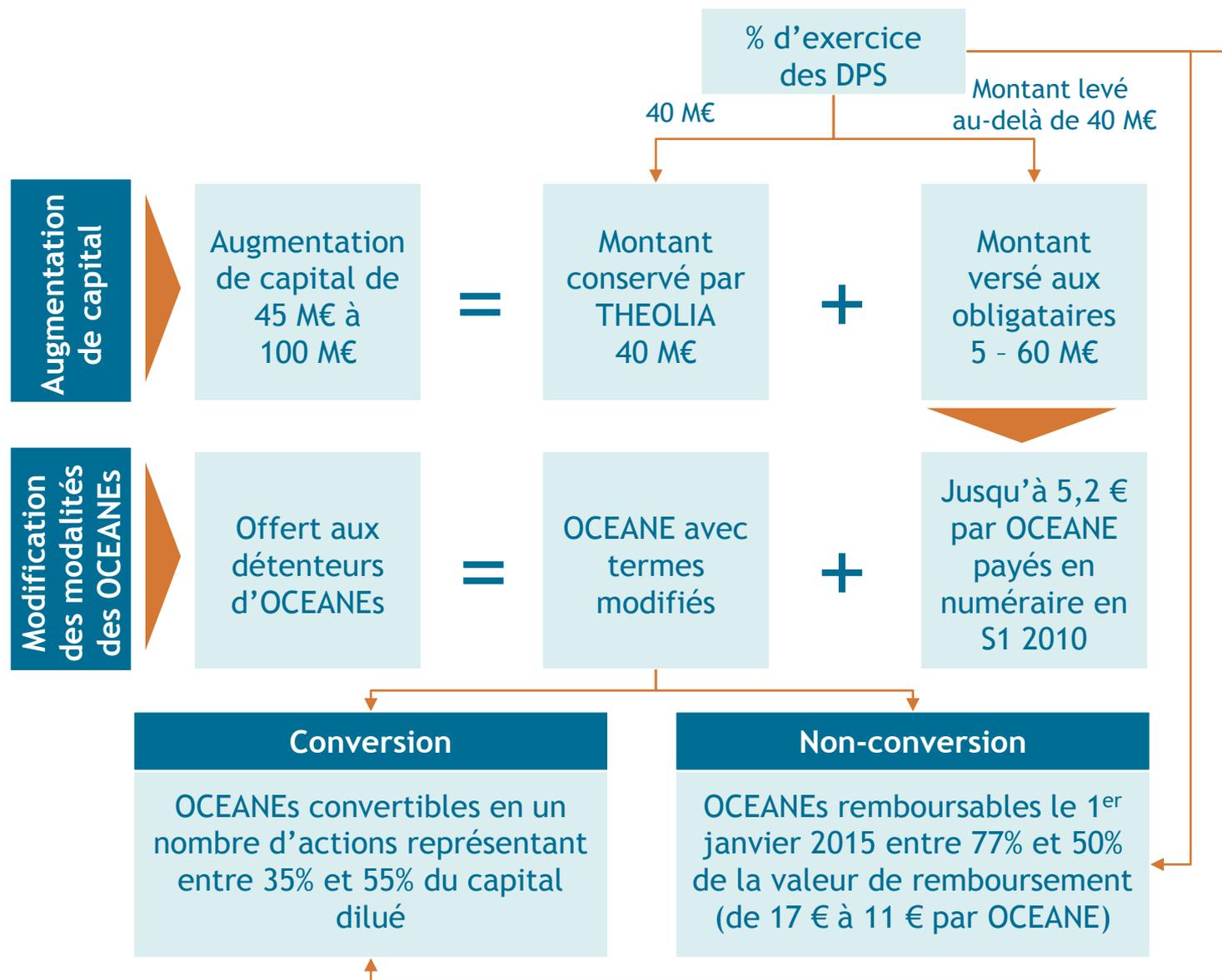
- ┆ Déclenché notamment en cas de changement de contrôle, faillite ou retrait de la cote de THEOLIA
- ┆ A l'initiative des détenteurs des OCEANES au 1^{er} janvier 2012 à 21,94 €
- ┆ Le cours de l'OCEANE avant la restructuration d'environ 12 € impliquerait une forte probabilité de demande du remboursement anticipé en 2012 à laquelle la Société ne pourrait faire face.

Schéma de la restructuration des OCEANES



© THEOLIA

THEOLIA



Le 1^{er} pilier de l'accord de restructuration :

Une augmentation de capital d'environ 100 M€ réservée aux actionnaires



Logique et structure

- ✦ Forte incitation pour les actionnaires à souscrire à l'augmentation de capital
- ✦ Le prix de souscription des actions nouvelles s'élèvera à 1 €
- ✦ La valeur de remboursement des OCEANES lors de l'exercice du Put sera décroissante en fonction du montant constaté de l'augmentation de capital

Montant

- ✦ Jusqu'à environ 100 M€
- ✦ Flexibilité pour THEOLIA de le réduire à 45 M€

Destination des fonds levés

- ✦ Les premiers 40 M€ seront conservés par THEOLIA et affectés au financement du développement de son pipeline
- ✦ Jusqu'à environ 60 M€ restants (soit 5,2 € par OCEANE) payés aux obligataires au terme du processus de restructuration (S1 2010)

Le 2nd pilier de l'accord de restructuration : Les nouvelles modalités des OCEANES



Maturité

- ↳ Repoussée de janvier 2014 à janvier 2041

Put investisseurs

- ↳ Date du Put reportée du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2015
- ↳ Valeur réduite de 77% à 50% de la valeur actuelle de remboursement ⁽¹⁾

Ratio de conversion (nb d'actions par OCEANE)

- ↳ Entre 6,6 et 9,1⁽¹⁾ (1 pour 1 actuellement), avant le 31 décembre 2013
- ↳ Réduit de 20% du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
- ↳ Pas de conversion possible après le 31 décembre 2014

Coupon (% valeur nominale)

- ↳ Appliqué au nouveau nominal (net du remboursement partiel anticipé en numéraire)
- ↳ 2,7% (vs 2,0% actuellement) jusqu'au 1^{er} janvier 2015
- ↳ 0,1% après

Changement de contrôle / offre publique

- ↳ Remboursement anticipé à la valeur du put en 2015
- ↳ Pas d'ajustement temporaire du ratio de conversion en cas d'offre publique de rachat portant sur les actions de THEOLIA

(1) En fonction du montant constaté de l'augmentation de capital

Une transaction positive pour THEOLIA, ses actionnaires et ses obligataires



© THEOLIA

THEOLIA

- ✓ Réduction potentielle de la dette nette liée à l'OCEANE jusqu'à 66% avant conversion
- ✓ Rend la conversion des OCEANES très probable
- ✓ Report de 3 ans de la maturité de la dette restante (1^{er} janvier 2015)
- ✓ Renforce le bilan de THEOLIA
- ✓ Facilite l'accès aux financements de projets

Actionnaires

- ✓ Augmentation de l'actif net par action résultant de l'abandon de créances en cas d'exercice de la faculté de rachat
- ✓ Augmentation de capital aux modalités attractives et avec DPS/BSA de façon à compenser la dilution pour les actionnaires
- ✓ Création de valeur via le développement du pipeline

Obligataires

- ✓ Remboursement anticipé jusqu'à environ 5,2 € par OCEANE issu de l'augmentation de capital (S1 2010)
- ✓ La nouvelle structure financière de THEOLIA améliore le profil de crédit du Groupe

Principales étapes du plan de restructuration



THEOLIA

Calendrier objectif

Calendrier contractuel
convenu avec les
obligataires

1

Assemblée des
obligataires

18 février 2010

Au plus tard le
15 mars 2010

2

Assemblée
extraordinaire des
actionnaires

19 mars 2010

Au plus tard le
31 mai 2010

3

Réalisation de
l'augmentation de
capital

avril / mai 2010

Au plus tard le
31 août 2010

Chaque étape est une condition suspensive
à la réalisation de la restructuration

Déroulé de la réunion



- ┆ Accueil des obligataires
- ┆ Introduction
- ┆ Réalisations en 2009
- ┆ Revue opérationnelle
- ┆ Revue financière
- ┆ Présentation du plan de restructuration financière
- ┆ Questions et réponses
- ┆ Vote des résolutions

Déroulé de la réunion



THEOLIA

- ✦ Accueil des obligataires
- ✦ Introduction
- ✦ Réalisations en 2009
- ✦ Revue opérationnelle
- ✦ Revue financière
- ✦ Présentation du plan de restructuration financière
- ✦ Questions et réponses
- ✦ Vote des résolutions



Vote des résolutions

Béatrice COLLOT

Représentante de la masse des obligataires



Préambule

Il est demandé aux obligataires présents ou à leurs représentants, de bien vouloir autoriser le Président de séance à présenter au vote les résolutions simplifiées.

Ordre du jour



- ✦ Modification des termes du contrat d'émission des Obligations, y compris notamment en matière de :
 - durée de l'emprunt,
 - remboursement partiel anticipé,
 - taux d'intérêt,
 - modalités de conversion et/ou d'échange en actions,
 - modalités de remboursement / rachat anticipé au gré des porteurs,
 - ajustement temporaire en cas d'offre publique, et
 - date de jouissance des actions nouvelles issues de la conversion ;
- ✦ Pouvoirs donnés au représentant de la masse

Première résolution : Approbation des modifications du contrat d'émission d'Obligations (1/7)



1. Modification de la durée de l'emprunt

- Initialement prévue le 1^{er} janvier 2014
- Reportée au 1^{er} janvier 2041
- Soit une prorogation de 27 ans

2. Remboursement partiel anticipé des obligations

- Remboursement anticipé (en 2010) d'une partie de la valeur nominale des Obligations correspondant à la fraction du montant de l'augmentation de capital (prévue dans le cadre de la restructuration) au-delà de 40 M€
- Le montant remboursé par anticipation viendra diminuer la valeur nominale des Obligations restant due, et par conséquent le montant versé aux Obligataires à la date de maturité ou en cas de remboursement anticipé

Première résolution : Approbation des modifications du contrat d'émission d'Obligations (2/7)



3. Modification du taux d'intérêt

- Fixé actuellement au taux annuel de 2%
- Du 1^{er} janvier 2010 à la date de réalisation de l'augmentation du capital : taux annuel de 2%
- A compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital, et jusqu'au 31 décembre 2014 inclus : taux annuel porté à 2,7% de la nouvelle valeur nominale
- A compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 1^{er} janvier 2041 : taux annuel ramené à 0,1% de la nouvelle valeur nominale

Première résolution : Approbation des modifications du contrat d'émission d'Obligations (3/7)



4. Nouvelles modalités de conversion et/ou échange des Obligations

- Modification du ratio d'attribution d'actions :
 - Porté à N_1 actions pour 1 Obligation jusqu'à fin décembre 2013, N_1 variant entre 6,59 et 9,06 en fonction du montant de l'augmentation de capital prévue dans le cadre de la restructuration
 - Porté à N_2 actions pour 1 Obligation à partir du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'à fin décembre 2014, N_2 étant égal à 80% de N_1 (sous réserve d'ajustements)
- Pas de faculté de conversion ou échange en actions à compter du 1^{er} janvier 2015

Première résolution : Approbation des modifications du contrat d'émission d'Obligations (4/7)



5. Modification des modalités de remboursement / rachat au gré des titulaires d'Obligations

- Suppression de la faculté de demander le remboursement anticipé au 1^{er} janvier 2012
- Création d'une option de rachat au 1^{er} janvier 2015 pour les Obligataires, à un prix de rachat variant entre 10,97€ et 16,97€ en fonction du montant de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de la restructuration
- Maintien de la clause de changement de contrôle, sauf que :
 - Les Obligataires pourront alors demander le rachat de leurs Obligations au prix de rachat au 1^{er} janvier 2015 (et non le remboursement)
 - La clause ne pourra pas être mise en œuvre dans l'hypothèse où l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de la restructuration entraînerait un changement de contrôle

Première résolution : Approbation des modifications du contrat d'émission d'Obligations (5/7)



6. *Suppression des modalités d'ajustement temporaire en cas d'offre publique (modification de l'article 4.16.8.4)*

7. *Modification des droits attachés aux actions nouvelles issues de la conversion (modification des articles 4.17.1 et 4.17.5)*

Les actions nouvelles créées à la suite de la conversion des Obligations en actions nouvelles porteront désormais jouissance courante et seront entièrement assimilées aux actions anciennes dès leur émission.

8. *Modification terminologique*

Les références faites dans le contrat d'émission à la "note d'opération" sont remplacées par le terme "contrat d'émission".

Première résolution : Approbation des modifications du contrat d'émission d'Obligations (6/7)



THEOLIA

Conditions suspensives

- Approbation par l'AGE des actionnaires de la Société, au plus tard le 30 avril 2010 (ou le 31 mai 2010 dans certains cas), des modifications du contrat d'émission et d'une délégation au conseil d'administration en vue de la réalisation de l'augmentation de capital dans les conditions détaillées ci-dessous
- Réalisation avant le 31 août 2010 d'une augmentation de capital :
 - Avec maintien du DPS des actionnaires
 - D'un montant minimum de 99,74 M€ (pouvant être réduit à 60 M€ dans certains cas)
 - Au prix de souscription de 1€ par action
 - Dont la fraction au-delà de 40 M€ sera placée en séquestre afin d'être reversée aux Obligataires
- Absence d'opérations sur le capital de la société, sauf au titre d'instruments dilutifs identifiés, avant la réalisation de l'augmentation de capital

Première résolution : Approbation des modifications du contrat d'émission d'Obligations (7/7)



Date d'effet

- Date de prise d'effet des modifications du contrat d'émission : date de réalisation de l'augmentation de capital prévue dans le cadre de la restructuration
- Sauf que la modification du ratio d'attribution d'actions sera effective dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital et au plus tard 5 jours de négociation après la date du Conseil d'administration constatant le montant total des souscriptions

Seconde résolution : Pouvoirs au représentant de la masse



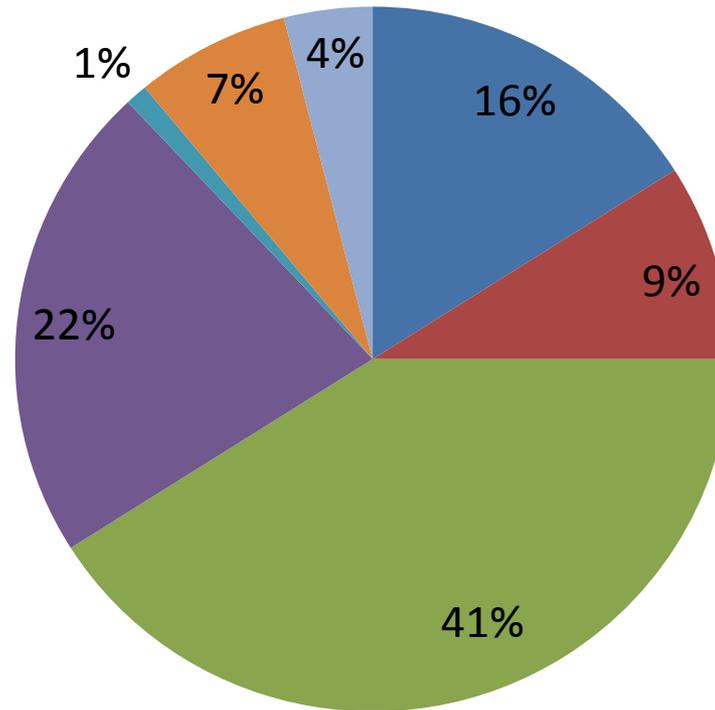
Octroi de pouvoirs au représentant de la masse afin :

- ✚ De lui permettre de négocier et signer, pour le compte de tous les obligataires, la convention de séquestre devant être conclue dans le cadre de l'augmentation de capital
- ✚ D'accomplir toutes formalités nécessaires à la mise sous séquestre de la partie du montant total brut de l'augmentation de capital supérieur à 40 millions d'euros, en vue du remboursement partiel anticipé des Obligations prévu par le contrat d'émission tel qu'il doit être modifié aux termes de la première résolution.

Actionnariat au 30 septembre 2009



Par type



- Gama Enerji
- FC Holding
- Investisseurs institutionnels
- Actionnaires individuels
- Management
- Non identifiés